

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 23 février 2024, à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 16 février 2024, se sont réunis sous la présidence de M. BRISSET Franck, Maire.

*Membres en exercice : 19*

**Présents :**

Franck BRISSET, Gilles MARY, Philippe LEMARCHAND, Katy MELIN, Virginie DALBIN, Cécile LERÉVÉREND, Éric TELLIER, Danielle LELUBEZ, Frédéric NAGA, Fabien LANGRENEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Guillaume GOURDEL, Ghislaine THOMAS-ROUTIER et Vincent LEROY.

**Pouvoirs :**

Arnaud LEBOULANGER donne pouvoir à Franck BRISSET  
Anne VAGNER donne pouvoir à Ghislaine THOMAS-ROUTIER

**Absente excusée :** Anne CAPART

**Secrétaire de séance :** Virginie DALBIN

**AUTORISATION DE PARTICIPATION À DES ENCHÈRES**

**Exposé :**

Une vente aux enchères est prévue le 8 avril prochain.  
Le triptyque de Goubert représentant le port de Diélette et sa baie est mis en vente ;  
l'estimation de cette œuvre s'élève entre 3 000 et 5 000 €.

**Délibération :**

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,  
Vu l'avis de la commission des finances,*

Considérant que des œuvres d'art, des documents, des livres ou des objets intéressant l'histoire et le patrimoine de la commune sont ponctuellement proposés à la vente lors de ventes aux enchères publiques,

Considérant la nécessité de réagir rapidement en cas de vente imminente,

Considérant que le 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Gilles MARY, s'est proposé pour représenter la commune lors de cette vente aux enchères,

Considérant qu'il faut déterminer un montant maximum d'enchérissement hors frais,

Il est proposé au conseil :

- ✓ d'accepter l'achat du triptyque de Goubert,
- ✓ de mandater Monsieur Gilles MARY, 1<sup>er</sup> adjoint pour représenter la commune et surenchérir,
- ✓ de déterminer le montant maximum d'enchérissement à 15 000 €.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

17	Voix pour	
	Voix contre	
1	Abstentions	D. LELUBEZ
17	Votants	

Le conseil municipal, décide :

- ✓ d'accepter l'achat du triptyque de Goubert,
- ✓ de mandater Monsieur Gilles MARY, 1er adjoint pour représenter la commune et surenchérir,
- ✓ de déterminer le montant maximum d'enchérissement à 15 000 €.

La secrétaire de séance,

  
V.DALBIN

Le Maire,  
  
F. BRISSET

